



Les partis politiques fréristes en Égypte à la veille des élections parlementaires (Concurrences islamistes en Égypte)

Clément Steuer

► To cite this version:

Clément Steuer. Les partis politiques fréristes en Égypte à la veille des élections parlementaires (Concurrences islamistes en Égypte). *Moyen-Orient*, 2012, pp.28-31. <halshs-00839695>

HAL Id: halshs-00839695

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00839695>

Submitted on 29 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les partis politiques fréristes en Egypte à la veille des élections parlementaires

Clément Steuer a soutenu en 2010 à l'université de Lyon une thèse de doctorat consacrée au parti Wasat. Il est désormais chercheur associé au laboratoire lyonnais Triangle (UMR 5206) et au Cedej, au Caire, où il suit actuellement les élections législatives.

Fondée à la fin des années 1920 par un instituteur de province, Hasan Al-Bannâ, l'organisation des Frères musulmans constitue dès l'origine une « institution totale »¹. En effet, si son fondateur la dote d'une vision politique – l'objectif étant de rassembler les musulmans du monde entier sous la houlette d'un « Etat islamique » guidé par les principes de la *sharî'a* – il se montre également très critique à l'égard du système des partis, accusés de favoriser les divisions au sein de la nation musulmane. En conséquence, la Confrérie se veut une organisation globale porteuse d'un projet global : elle agit simultanément dans différents secteurs de la vie sociale, et en particulier dans les domaines caritatif, religieux et politique. Cette caractéristique distingue les Frères musulmans des autres tendances composant ce qu'il est convenu d'appeler le courant islamiste (*al-tayâr al-islâmî*). Ainsi, la mouvance jihadiste, incarnée notamment par les *Gamâ`ât islâmiya* (les groupes islamiques), prônait à son origine – dans les années 1970 – la lutte armée contre un régime considéré comme impie. Durant plus de vingt ans, les jihadistes se sont engagés dans une spirale de violence et de répression. Le régime a néanmoins fini par remporter cette bataille, et ce n'est que confrontés à l'échec total de cette stratégie que les leaders des *Gamâ`ât islâmiya* se sont résignés – depuis leurs cellules de prison – à renoncer à l'usage de la violence et à chercher à créer un parti. De leur côté, les mouvements salafistes se sont constitués en tournant le dos à la politique, pour se consacrer entièrement à la prédication et à la charité. Ce n'est que très récemment que l'effet d'aubaine produit par la chute de Moubarak les a conduits – à l'instar d'autres forces sociales – à créer des partis politiques dans l'espoir de récolter sous forme de sièges au Parlement le fruit des efforts entrepris dans les domaines caritatif et religieux. L'originalité de ce que l'on appelle parfois « l'école des Frères » (*madrasat al-Ikhwân*) par rapport aux autres composantes du courant islamiste est donc que les Frères musulmans ont toujours été présents sur le terrain politique, malgré une réticence historique à l'égard de la forme partisane.

Cette réticence s'explique par des raisons à la fois circonstancielles, idéologiques et organisationnelles. Les raisons circonstancielles tiennent à la nature autoritaire du régime instauré par Gamal Abd El Nasser dans les années 1950. Les Frères musulmans, qui représentent alors déjà la principale force organisée du pays, constituent en effet la principale menace pour le jeune pouvoir des Officiers libres, issu d'un coup d'Etat militaire fomenté en 1952. De ce fait, la Confrérie fera l'objet d'une répression impitoyable, ses cadres et militants arrêtés et torturés, et son organisation démantelée au cours des années 1950 et 1960. Au cours de la décennie suivante, le successeur de Nasser, Anouar Al-Sadate, cherche à se démarquer de son prédécesseur, en se montrant à la fois plus pieux et plus favorable au pluralisme politique. En conséquence de quoi, il laisse les Frères musulmans sortir de prison, et va même

¹ Voir ACLIMANDOS, Tewfik, « Frères musulmans égyptiens, pour une critique des vœux pieux », *Politique africaine*, n° 108, 2007, p. 25-85.

jusqu'à encourager l'activisme islamiste sur les campus, afin de contrer le mouvement étudiant de contestation, animé par des militants marxistes et nassériens. Très vite, les islamistes gagnent en popularité parmi les étudiants, remportent plusieurs élections universitaires, et finissent par s'assurer le contrôle de l'Union des étudiants. Néanmoins, ils se retournent rapidement contre le régime, contestant notamment sa politique étrangère, et en particulier les accords de paix signés avec Israël à Camp David. Face à cette nouvelle vague de contestation, Sadate renoue avec la politique de répression, quelques mois avant de tomber sous les balles d'un commando jihadiste, en octobre 1981. Plusieurs leaders étudiants sont alors arrêtés et jetés en prison, dans lesquelles beaucoup d'entre eux rejoindront les Frères musulmans.

Pendant ce temps, ces derniers ont en effet reconstitué leurs forces, notamment dans les mosquées et les organisations de bienfaisance, tout en demeurant fort prudents sur le plan politique, tant le souvenir des répressions nassériennes est alors encore vivace. En 1977, Sadate inaugure l'expérience du « multipartisme limité », en faisant voter une loi autorisant la création de partis sous un certain nombre de conditions, dont l'interdiction qui leur est faite de reposer sur une base religieuse ou sexuelle. Cette disposition vise évidemment l'organisation des Frères musulmans qui, comme son nom l'indique, est ouverte exclusivement aux hommes de confession musulmane. La loi de 1977 prévoit en outre la création d'une Commission des partis (*lignat al-ahzâb*) chargée de veiller à l'application de ces dispositions. Or, la majorité des membres de cette Commission sont nommés directement par l'exécutif, ce qui fait d'elle un instrument docile de la volonté du président de la République. Ainsi, si un parti socialiste (le Tagammu`) est créé dès 1977, et un parti libéral (le Wafd) l'année suivante, les islamistes demeurent exclus du système partisan.

Néanmoins, lorsqu'il devient évident que le successeur de Sadate, Hosni Moubarak, ne reviendra pas sur la politique de libéralisme politique contrôlé mise en place par son prédécesseur, l'idée de créer un parti politique légal commence à faire débat au sein de la Confrérie. Ces débats, qui se perpétueront tout au long des trente années de règne de Moubarak, ont constitué une occasion d'explicitier les motifs idéologiques et organisationnels à l'hostilité exprimée par de nombreux Frères à l'égard de la forme partisane. Les motifs idéologiques, comme nous l'avons vu précédemment, tiennent à la nature moniste et totalisante du projet défini par Hasan Al-Bannâ : alors que la Confrérie se veut le représentant naturel de tous les musulmans, les partis expriment par définition les intérêts d'une fraction de la société, et doivent en conséquence composer avec les autres partis exprimant des intérêts concurrents. Par ailleurs, les partis politiques inscrivent leur action dans le cadre de l'Etat-nation, alors que les Frères musulmans entendent agir à l'échelle de la *Umma islâmiya* (la nation islamique) toute entière. La création d'un parti nécessiterait ainsi une révision idéologique à laquelle les Frères ne sont absolument pas prêts au début des années 1980. Enfin, les éléments organisationnels motivant le refus de créer un parti frériste tiennent à la peur de doubler la structure de l'organisation, faisant ainsi d'elle « un corps à deux têtes »², et

2 « *Râ'sîn li-jasad wâhid* ». L'expression est employée par Khalîl AL-`ANÂNÎ dans *Al-Ikhwân al-muslimûn fî Misr: Shîkhûkha tusâri' al-zaman*. (*Les Frères musulmans en Égypte : Un vieillissement en prise avec l'époque*), Le Caire, Maktabat Al-Shurûq Al-Daûliya, 2007, p. 128-129.

menaçant à terme son unité. Le refus de se doter d'un parti n'handicape cependant pas les Frères, qui se montrent très actifs au cours de ces trois décennies, tant parmi les organisations de la société civile que dans le domaine politique proprement dit.

En effet, une fois diplômés de l'université, les anciens étudiants des années 1970 fournissent aux Frères musulmans une occasion de développer leurs réseaux parmi les classes moyennes éduquées. Produits de la massification de l'enseignement supérieur, ces jeunes diplômés se trouvent en effet confrontés à une situation du marché du travail qui vient anéantir leurs espoirs de promotion sociale. Ils trouvent parmi les jeunes islamistes des militants appartenant au même milieu qu'eux, prêtant une oreille attentive à leurs problèmes, et disposant d'une expérience de la compétition électorale et de la gestion des organisations de masse acquise durant leurs années d'activisme étudiant lors de la décennie précédente. Dès lors, les Frères musulmans partent à la conquête des organisations professionnelles rassemblant ces jeunes diplômés, au sein desquelles le régime tolère une compétition électorale ouverte et non-truquée. C'est ainsi qu'ils s'emparent dès 1987 de la direction du syndicat des ingénieurs, puis de celle des médecins en 1990, et de celle des avocats en 1992. Enfin, ils remportent en 1994 les élections internes du syndicat des pharmaciens, malgré la présence d'une forte minorité chrétienne parmi ses membres (de l'ordre de 20 %). Il faut dire que cette expérience de la compétition électorale et de la gestion – qui vient conforter celle acquise précédemment sur les campus – entraîne une évolution idéologique de ces jeunes islamistes, les conduisant à se réclamer davantage de notions auparavant décriées comme « occidentales », telles que les droits de l'homme, et l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction de sexe ni de confession³. Cette évolution idéologique amorcée dès les années 1980 prépare et précède le ralliement des Frères musulmans à la forme partisane.

Bien évidemment, les Frères développent également leurs réseaux au sein des institutions caritatives et religieuses, tant et si bien qu'ils contrôlent désormais plusieurs milliers de dispensaires et de mosquées. Ce développement s'est fait soit par la création d'organisations *ad hoc* soit, plus souvent, par le noyautage d'institutions existantes. Sarah Ben Nefissa parle à cet égard d'un « effet islamiste », consistant à arracher des organisations ou institutions des mains de l'État pour les retourner contre lui⁴, technique mise également en œuvre avec le succès que l'on sait au sein des syndicats des classes moyennes, contrôlés par le régime jusqu'au milieu des années 1980. Les travaux de Janine Clark ont par ailleurs mis en évidence le fait que les associations caritatives contrôlées par les Frères ne leur permettaient pas tant de mobiliser les couches les plus défavorisées de la population en faveur du projet islamique que de favoriser l'expansion et le renforcement de leurs réseaux parmi les classes moyennes

3 Sur ce sujet, voir mon article « La socialisation syndicale de la "génération intermédiaire" des Frères musulmans en Egypte et l'émergence d'une culture politique nouvelle », dans l'ouvrage collectif dirigé par Aurélie LLOBET et Nicolas DEFAUD, *La Condition politique des syndicats*, Paris, L'Harmattan, à paraître en 2012.

4 BEN NEFISSA, Sarah, « Citoyenneté morale en Égypte. Une association entre État et Frères musulmans », in BEN NEFISSA, Sarah, et HANAFI, Sari, (dir.) *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, 2002, p. 147-179.

diplômées, notamment en fournissant un travail aux jeunes médecins dans les dispensaires qu'ils contrôlent⁵.

La Confrérie ne déserte pas pour autant le combat politique, bien qu'au cours des années 1980, seuls les partis politiques légalement reconnus sont autorisés à présenter des listes aux élections à l'Assemblée du peuple. L'organisation « illégale, mais tolérée » – selon la dénomination en usage – s'allie alors avec des partis légaux, qui lui permettent de figurer sur leurs listes afin de profiter eux aussi du potentiel électoral des Frères musulmans. Le vénérable parti Wafd – parti libéral créé en 1919, dissout sous Nasser, et reconstitué en 1978 – accepte ainsi de se prêter à ce jeu en 1984, permettant aux Frères de faire leur entrée au Parlement avec 9 députés élus. En 1987, ce sont le parti libéral (*hizb al-ahrâr*) et le parti socialiste du Travail (*hizb al-'amal al-ishtirakî*) qui font campagne commune avec la Confrérie, obtenant ainsi 56 sièges à l'Assemblée, dont 38 occupés par les Frères. En 1990 néanmoins, l'ensemble des forces d'opposition décident de boycotter les élections et, en 1995, le régime empêche l'élection de candidats fréristes en arrêtant préventivement les dirigeants de l'organisation. Les règles du jeu électoral ont en effet été modifiées entre temps, l'Égypte élisant désormais ses députés au scrutin uninominal direct, permettant ainsi aux Frères musulmans de se présenter comme candidats indépendants. En 2000, à la faveur d'une décision de la Cour constitutionnelle imposant au régime le contrôle des juges sur les opérations électorales, les Frères musulmans font leur retour à l'Assemblée, où ils forment le principal groupe de l'opposition, avec 17 députés, contre 13 pour les partis légaux. En 2005, ils contrôlent un cinquième de l'Assemblée du peuple, avec 88 candidats élus. Marie Vannetzel a montré que les Frères musulmans avaient été capables, au cours de ces deux dernières élections, de mobiliser les plus pauvres pour voter en leur faveur. Elle évoque « une logique du don et du contre-don » en vertu de laquelle ces électeurs défavorisés récompenseraient la Confrérie pour son travail caritatif en votant en faveur de ses candidats⁶. Ces observations viennent compléter et nuancer celles précédemment citées de Janine Clark : si les organisations de bienfaisances ne permettent pas aux Frères de recruter les citoyens égyptiens les plus pauvres, elles leur offrent en revanche la possibilité de les mobiliser ponctuellement – au moins dans certaines circonscriptions – lors des opérations électorales. En 2007 cependant, une révision de la Constitution réduit fortement le pouvoir de contrôle des juges sur les bureaux de vote. En conséquence, les Frères sont sans surprise une nouvelle fois exclus du Parlement lors des élections législatives de 2010.

Un événement survenu au cours de cette période vient illustrer les problèmes que posent à la Confrérie la notion de parti politique. Suite aux élections de 1995 qui ont vu les Frères musulmans échouer à faire élire leurs candidats à l'Assemblée du peuple, un groupe de militants fréristes issus de l'expérience syndicale de la décennie précédente, et conduits par l'ingénieur Abûl `Elâ Mâdî, déposent devant la Commission des partis un dossier demandant

5 CLARK, Janine A., "Movement Theory and Patron-Clientelism: Islamic Social Institutions and the Middle Class in Egypt, Jordan and Yemen". *Comparative Political Studies*, n° 37, 2004, p. 941-968.

6 VANNETZEL, Marie, « "Ils nous ont déjà essayés !" Clientélisme et mobilisation électorale frériste en Égypte », *Politique africaine*, n° 108, 2007, p. 47-66.

l'autorisation de créer un parti dénommé le Wasat (le centre). Afin de contourner les dispositions de la loi de 1977 interdisant de former un parti sur une base confessionnelle ou sexuelle, le Wasat compte parmi ses membres des femmes et des chrétiens, extérieurs donc à la Confrérie. Le n° 2 du parti, Rafîq Habîb, est un ainsi un intellectuel de confession anglicane. Néanmoins, parmi les 74 membres fondateurs du nouveau parti, 62 sont des Frères musulmans. La direction de la Confrérie soutient le projet du bout des lèvres, mais lorsque – suite à la décision de refus arrêtée par la Commission des partis en mai 1996 – les dirigeants du Wasat décident de poursuivre la procédure en appel, les Frères musulmans condamnent l'initiative et ordonnent à leurs membres de quitter le parti, sous peine d'exclusion. S'ensuivra une rupture brutale entre les deux mouvements, ponctuée de déclarations incendiaires dans la presse. Dès lors, le Wasat évoluera de son côté, cherchant à recruter toujours plus d'adhérents afin de déposer de nouvelles demandes devant la Commission des partis, demandes qui seront rejetées à quatre reprises au cours des quinze années qui suivront. En 2000, des membres du Wasat parviennent cependant à obtenir l'autorisation de créer une association, *Egypte pour la culture et le dialogue*, présidée par l'intellectuel islamiste indépendant – et avocat du Wasat dans les procédures l'opposant à la Commission des partis – Muhammad Salîm Al-`Awwâ, et qui sert de laboratoire d'idée au jeune parti, lui permettant d'enrichir au fil des ans les versions successives de son programme politique.

La dernière décision de refus de la Commission des partis concernant le Wasat date de 2009. Le 19 février 2011, quelques jours à peine après la chute de Moubarak, cette décision est cassée en appel, permettant au parti de Abûl-Elâ Mâdî d'accéder enfin à un statut légal convoité depuis quinze ans. Dès lors, le Wasat s'est mis en ordre de bataille pour participer aux élections parlementaires. En quelques mois, il s'est doté d'un bureau politique et d'une organisation de jeunesse, a ouvert des locaux dans plusieurs gouvernorats, et a nommé des responsables locaux sur l'ensemble du territoire. Il a part ailleurs déménagé son siège dans le quartier résidentiel du Moqqattam, sur les hauteurs de la ville, dans un bâtiment bien plus spacieux que le précédent. Ce parti présente plus de 300 candidats aux élections parlementaires, et soutient par ailleurs la candidature de Muhammad Salîm Al-`Awwâ à l'élection présidentielle. Ce dernier entend bien en effet convertir en suffrages la renommée intellectuelle qui est la sienne, et qui dépasse largement les frontières de l'Egypte.

Le 30 mars 2011, le Conseil suprême des forces armées, qui gère le pays depuis le départ de Moubarak, promulgue une nouvelle loi des partis. Celle-ci limite fortement les pouvoirs de la Commission des partis, et en modifie radicalement la composition, puisque n'y siègent plus désormais que des juges indépendants. Cette nouvelle donne a créé un véritable appel d'air en Egypte, où les partis politiques se sont multipliés au cours des derniers mois. Les Frères musulmans ont surmonté leurs réticences et ont suivi la tendance générale en créant eux aussi leur parti politique, le parti de la Liberté et de la Justice (PLJ, *hizb al-huriya wal-`adâla*), officiellement reconnu en juin par la Commission des partis. La nouvelle loi des partis ayant cependant conservé les dispositions de la précédente concernant l'interdiction de créer un parti politique sur une base religieuse ou sexuelle, les Frères ont été contraints d'ouvrir les rangs du PLJ à des femmes et à des chrétiens afin d'obtenir l'aval de la Commission. C'est ainsi que Rafîq Habîb, qui s'était éloigné du Wasat pour se rapprocher des Frères musulmans au cours des dix dernières années, est devenu l'un des vice-présidents du PLJ.

Mais cet appel d'air a également aggravé les tensions au sein de la Confrérie, en incitant les Frères en délicatesse avec la direction de l'organisation à tenter eux aussi leur chance. Ainsi, le PLJ et le Wasat ne sont pas seuls à se partager la tâche de représenter politiquement l'école de pensée frériste. Le parti Al-Nahda (la renaissance) et Al-Riyâda (le pionnier), recrutent tout comme le Wasat parmi les réseaux de militants de la classe moyenne issus de la « génération des années 1970 ». Tout comme le Wasat aussi, ils revendiquent une plus grande place faite aux femmes et aux chrétiens, et défendent les droits de ces deux catégories à occuper le poste de président de la République. Au final, ce qui les différencie du Wasat, c'est la date de leur rupture avec la Confrérie. Enfin, une grande partie des jeunes Frères musulmans sont en désaccord avec la direction de leur organisation depuis déjà quelques années. Echappant partiellement à la socialisation frériste, ils sont intégrés dans les réseaux plus larges de la jeunesse contestataire, et accordent moins d'importance que leurs aînés aux clivages idéologiques. Leur désaccord avec la direction s'est aggravé dans les mois qui ont suivi la révolution du 25 janvier, tant et si bien qu'une partie d'entre eux a annoncé, en juin 2011, la création d'un nouveau parti, rassemblant jeunes fréristes, jeunes socialistes et jeunes libéraux, le parti de la Tendance égyptienne.

Notons cependant que ce qui distingue le PLJ de ses concurrents, c'est le soutien officiel de la Confrérie. En fait, ces dirigeants ne font pas mystère de l'existence d'une courroie de transmission entre les deux organisations, à tel point que le bureau politique du PLJ a été désigné, le 30 avril 2011, par l'Assemblée consultative des Frères musulmans, et non pas par une quelconque procédure interne au parti. A l'inverse, les autres partis issus des Frères musulmans sont contraints de mettre en avant leur indépendance, et de revendiquer la liberté, pour les membres de la Confrérie, de rejoindre le parti de leur choix, en toute conscience, dans une démarche purement individuelle. C'est également le point de vue défendu par `Abd Al-Mun`im Abûl-Futûh, emblème de la génération des années 1970 des Frères, qui a décidé de se porter candidat à la présidence de la République, malgré la décision de la Confrérie de ne pas présenter de candidat à cette élection.

Aussi l'école de pensée frériste aborde-t-elle les élections parlementaires en ordre dispersé. Si le PLJ a su rassembler autour de lui une alliance représentant plusieurs courants de la vie politique égyptienne (dont le parti nassérien Karâma et le parti libéral Ghad), et baptisée « la coalition démocratique » (*al-tahaluf al-dîmuqrâtî*), il n'a pas su maintenir le Wasat dans cette alliance. Ce dernier présentera donc ses propres listes et ses propres candidats, en coordination avec le parti Al-Riyâda. De son côté, le parti de la Tendance égyptienne a rejoint une coalition concurrente, formée avec d'autres organisations des « jeunes de la révolution » (*shabâb al-thawra*). La direction de la Confrérie essaie bien entendu de conjurer les dissidences, en menaçant régulièrement d'exclusion ceux des Frères qui adhèreraient à un autre parti que le PLJ, sans toutefois s'être résolue jusqu'à présent à procéder à des purges massives de récalcitrants. Outre, la concurrence des partis salafistes, la dispersion des forces de « l'école des Frères » et les menaces qui pèsent sur l'unité de la Confrérie, la victoire mitigée de ses candidats lors de l'élection interne au syndicat des médecins en octobre dernier pourrait constituer un indice de l'érosion de ses soutiens parmi les classes moyennes.

La Confrérie demeure néanmoins la principale force organisée du pays, et s'affiche ouvertement dans l'espace public depuis la chute de Moubarak. Elle s'est d'ailleurs elle aussi dotée d'un nouveau quartier général, à quelques centaines de mètres seulement de celui du Wasat, sur lequel le logo des Frères musulmans est exhibé sans aucun complexe ni aucune crainte. Alors que les autres partis – à l'exception du Wasat qui a mené en juin une campagne d'affichage contre le report des élections – ne se montrent guère, ou se contentent de diffuser des clips télévisés et d'acheter des encarts publicitaires sur des panneaux et dans les journaux, le PLJ occupe symboliquement l'espace public. Ses militants tractent auprès des commerçants, réalisent des campagnes d'affichage massives et placent des banderoles dans les rues. Début novembre, le PLJ a même commencé une nouvelle campagne, réaffirmant partout ses liens avec la Confrérie, dont il est fait mention sur chaque affiche et chaque banderole. Ces dernières débordent d'ailleurs désormais les quartiers populaires, pour atteindre les places les plus fréquentées du centre ville. Des voitures munies de haut-parleurs circulent également dans les rues pour rappeler le lien organique entre le parti et l'organisation-mère. Enfin, les Frères musulmans disposent d'une compétence en matière de campagnes électorales avec laquelle seuls les anciens du PND⁷ peuvent rivaliser. S'il est peu probable que le PLJ parvienne à égaler le score du parti El-Nahda tunisien, l'ensemble des observateurs et des instituts de sondage pronostiquent néanmoins qu'il deviendra en janvier la plus importante force politique au sein de l'Assemblée du peuple.

⁷ Le Parti national démocratique était le parti hégémonique sous Moubarak, dissout sur décision de justice en avril 2011. Certains de ses anciens membres ont créé plusieurs nouveaux partis en vue de disputer les élections, tandis que d'autres ont préféré faire profil bas, et ont rejoint individuellement des partis sans lien avec le PND afin d'obtenir leur investiture.